



SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

FONDATION D'ENTREPRISE KEYRUS

**157 rue Anatole France
92300 LEVALLOIS-PERRET**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Keyrus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1 Méthode générale » de l'annexe aux comptes annuels indiquant la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie, le 21 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

Signé par Francois Pinault
Le 21 sept. 2026



doc_LwqK
tx_q36EoBMMXogw

François PINAULT
Associé

FONDATION D'ENTREPRISE KEYRUS

155-157 Rue Anatole France

92300 LEVALLOIS-PERRET

Bilan et Resultat Association ANC2022 06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 340	1 920	420	3,64	888	2,79
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	2 340	1 920	420	3,64	888	2,79
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Charges constatées d'avance	8 302		8 302	71,90	6 200	19,51
Disponibilités	2 824		2 824	24,46	24 691	77,70
TOTAL (III)	11 126		11 126	96,36	30 891	97,21
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	13 466	1 920	11 546	100,00	31 779	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	25 759	223,10	54 669	172,03
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 293	-158,43	-28 910	-90,96
Situation nette (sous total)	7 466	64,66	25 759	81,06
TOTAL (I)	7 466	64,66	25 759	81,06
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 080	35,34	6 020	18,94
TOTAL (IV)	4 080	35,34	6 020	18,94
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 546	100,00	31 779	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FONDATION D'ENTREPRISE KEYRUS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de biens et services									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation				100 000	100,00	-100 000		-100,00	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible		100 000	100,00			100 000		N/S	
- Ressources liées à la générosité du public									
Total des produits d'exploitation (I)		100 000	100,00	100 000	100,00				0,00
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats et charges externes		9 326	9,33	8 296	8,30	1 030		12,42	
Aides financières		108 499	108,50	122 146	122,15	-13 647		-11,16	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		468	0,47	468	0,47			0,00	
Reports en fonds dédiés				-2 000	-1,99	2 000		-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)		118 293	118,29	128 910	128,91	-10 617			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-18 293	-18,28	-28 910	-28,90	10 617		36,72	
PRODUITS FINANCIERS:									
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et									
Total des produits financiers (III)									
CHARGES FINANCIERES:									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement et									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)									
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-18 293	-18,28	-28 910	-28,90	10 617		36,72	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (V)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Total des charges exceptionnelles (VI)									
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)									
Total des produits (I + III + V)		100 000	100,00	100 000	100,00				0,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		118 293	118,29	128 910	128,91	-10 617		-8,23	
EXCEDENT OU DEFICIT		-18 293	-18,28	-28 910	-28,90	10 617		36,72	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Dons en nature									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Prestations en nature						
Bénévolat	12 672		11 040			
TOTAL	12 672		11 040			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	12 672		11 040			
TOTAL	12 672		11 040			

FONDATION D'ENTREPRISE KEYRUS

155-157 Rue Anatole France

92300 LEVALLOIS-PERRET

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Préambule

Description de l'objet social de l'entité

La Fondation Keyrus est une fondation d'entreprise créée en février 2017 à l'initiative d'Eric Cohen, Président de Keyrus, et administrée par un conseil d'administration de huit membres. Elle a pour objet de défendre l'égalité des chances et de valoriser la diversité humaine et culturelle en soutenant des projets associatifs innovants et solidaires, en s'appuyant sur les savoir-faire du Groupe dans le Digital et la Data. Son action s'organise autour de trois axes : Entrepreneuriat et Éducation au numérique, Environnement et Développement Durable, Art et Culture.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

En 2025, la Fondation a soutenu plus de 20 programmes associatifs et initiatives collaborateurs, répartis entre associations déjà accompagnées les années précédentes (reconductions votées en mars et septembre 2025) et nouveaux projets sélectionnés au cours de l'exercice. Ces actions couvrent les trois axes stratégiques de la Fondation ainsi que des soutiens ponctuels décidés en cours d'année (appels à projets du Groupe, courses solidaires).

Description des moyens mis en Suvre

La Fondation dispose d'un budget annuel de 100 000€alloué par Keyrus depuis 2019, le Conseil d'administration ayant décidé en septembre 2024 de prolonger la Fondation jusqu'au 31 décembre 2027. En 2025, le montant total engagé (109 499€) a légèrement dépassé cette dotation grâce à l'utilisation de reliquats de budgets antérieurs non consommés. Chaque soutien fait l'objet d'une convention de mécénat formalisée et votée en Conseil d'administration, complétée par la mobilisation de collaborateurs bénévoles du Groupe.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 545,83 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 18 293,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/07/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, tel que défini par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif prévues par le règlement ANC n° 2018-06.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 340			2 340
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	2 340			2 340

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 452	468		1 920
TOTAL I	1 452	468		1 920
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)	1 452	468		1 920

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	8 302	8 302	
TOTAL	8 302	8 302	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	54 669	-28 910			25 759
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 910	28 910		-18 293	-18 293
Dont générosité du public					
Situation nette	25 759			-18 293	7 466
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	25 759			-18 293	7 466
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 080	4 080		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 080	4 080		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 080
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 080

5 - Notes sur le compte de résultat**5.1 - Subventions de fonctionnement**

La Fondation a bénéficié du bénévolat de 2 personnes travaillant l'équivalent de 20% d'un temps plein par mois.

La valorisation de ce bénévolat, s'est faite sur une base de salaire de 2 200 euros brut et un taux de charge de 15%, soit un total de 12 672 euros

Ces montants sont en légère hausse par rapport à 2024.

6 - Autres informations

6.1 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2280 euros.